

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

COMMUNE DE DERVAL

Par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2017, une consultation du public est prévue à la mairie de Derval, pendant une période de 4 semaines du 30 octobre au 28 novembre 2017 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société LEGENDRE Développement en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de marchandises situé à Derval, Parc d'activités des Estuaires, Espace du Mortier.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 13 octobre 2017, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné d'un extrait de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Derval, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Derval, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, délivré par la préfète, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 512-7 ou un arrêté préfectoral de refus.